

XI.—FINANCES.

Dans ce chapitre, sont groupées toutes les statistiques se rapportant aux opérations financières du gouvernement fédéral, c'est-à-dire ses budgets annuels, la dette publique, et les impôts de consommation ou contributions indirectes, plus généralement désignés sous le nom de revenu de l'intérieur. Il y a été ajouté des tableaux donnant un résumé du budget des neuf gouvernements provinciaux du Canada, lesquels sont suivis des statistiques financières de la Commission Hydro-Electrique d'Ontario, de celles des permis de construction et des statistiques relatives à la monnaie en circulation, aux banques, aux compagnies de prêts, d'administration ou fiduciaires, et d'assurance. Le crédit rural forme également partie de ce chapitre.

BUDGET FÉDÉRAL.

• **Recettes budgétaires.**—Au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1919, les recettes budgétaires ont atteint le chiffre de \$312,946,747, qui dépasse celui de toutes les années précédentes, tandis que les dépenses se sont élevées à \$232,731,283, laissant un excédent de \$80,215,464. Ces recettes ont couvert non seulement les dépenses ordinaires, accrues des intérêts des emprunts et des pensions, mais aussi les déboursés extraordinaires et même une partie des frais de la guerre. Pour l'exercice 1917-18, les recettes s'étaient élevées à \$260,778,953, les dépenses à \$178,284,313 et le surplus à \$82,494,640. On verra par le tableau 1, qui indique les principales sources de revenus et de dépenses pour chacun des cinq exercices financiers 1915 à 1919, que les revenus des douanes en 1919 ont donné \$147,169,188, chiffre qui représente presque la moitié des recettes totales de l'année, et qui dépasse la totalité des recettes de l'exercice 1915.

Les tableaux 4 et 5 sont consacrés aux recettes découlant de la taxe de guerre, le tableau 4 donnant pour chacun des cinq exercices terminés en 1919 le montant des recettes effectuées en vertu des différentes dispositions législatives du Parlement fédéral, créant des sources de revenu pour subvenir aux frais de la guerre. En cinq ans, les recettes produites par la taxe de guerre se sont élevées à \$101,578,486, dont \$4,629,992 payés par les banques, \$1,119,134 payés par les compagnies de prêts et d'administration, et \$1,921,600 par les compagnies d'assurance. La taxe sur les bénéfices commerciaux a donné \$66,747,663; la première année de son imposition, l'impôt sur le revenu a produit \$9,349,720, et les taxes de guerre supplémentaires, perçues par l'administration des contributions indirectes, ont grossi le trésor de \$17,810,377, dont \$11,888,508 encaissés en 1919. La taxe de guerre, qui n'avait produit que \$98,059 en 1915, première année de la guerre, a donné \$56,177,508 pendant la dernière année terminée le 31 mars 1919, la somme encaissée en 1919 étant de 121 p.c. plus élevée qu'en 1918. Le tableau 5 énumère les droits perçus par les contributions indirectes pendant l'exercice budgétaire 1919, représentant pour la plus grande partie les taxes nouvelles imposées durant la session législative de 1918; le total pour l'année s'élève à \$11,888,508, au lieu de \$2,227,390 en 1918.